



COMPTE RENDU

Comité consultatif des fêtes, du développement sportif, culturel, associatif et touristique du 23 octobre 2023

INVITES

Mesdames les élues et citoyennes cooptées Anne Gaëlle Gawlowicz, Arminda Giovacchini, Colette Lemaire (excusée), Lucie Wissocq, Sabine Vroelant (excusée), Magaly Decroix.

Messieurs les élus et citoyens cooptés Didier Bée, Ludovic Ribreux (excusé), Jacques Bocquet (excusé), Mickaël Huyghe (excusé), Arnaud Denis, Kévin Arnoux (excusé), Éric Dereuder, David Cuvelier, Didier Popieul.

Deux représentants au plus des associations conventionnées : Club de l'âge d'or, Foyer rural (représenté par M. Popieul), Festi' village, Art' Groupe, les amis de l'église de Cormette, L'association de sauvegarde du patrimoine, sports et loisirs, société de chasse de Zudausques, l'entente sportive Boisdingham-Zudausques, association des anciens combattants.

PRESENTS et ASSOCIATIONS REPRESENTÉES

Les personnes et les associations dont le nom ou l'intitulé figure ci-dessus en gras

République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

1- Calendrier des fêtes 2024

Les deux associations, membres du comité, qui n'ont pas complété et rendu le formulaire ad hoc qui avait été joint à la convocation pour faire connaître les dates souhaitées pour l'organisation de leurs manifestations 2024 sont invitées à le faire dans les plus brefs délais, avant la fin de ce mois.

Il est effectivement important d'arrêter au plus vite ce calendrier pour répondre au mieux aux demandes de location de la salle polyvalente par des particuliers (les locations constituent des recettes pour la commune) et également pour éviter la concurrence entre les manifestations proposées par les associations locales et l'estaminet.

Au regard de l'ensemble des demandes et des disponibilités de la salle polyvalente la municipalité prendra en compte les souhaits des associations et procédera au mieux à l'arrêt du calendrier. Le calendrier définitif sera transmis aux associations avant le 1^{er} décembre prochain.

Il est rappelé que toutes les associations locales bénéficient de la gratuité de la salle polyvalente au maximum deux fois par an. Toute demande supplémentaire est étudiée selon les locations et avec bienveillance.

Enfin il est précisé que les travaux portant extension et réhabilitation de la salle polyvalente pourraient débuter à compter de septembre 2024 ce qui rendrait cette salle indisponible pour plusieurs mois (été 2025). Aussi la municipalité invite les associations à bien définir leurs besoins, tant pour les activités récurrentes que pour les manifestations, pour anticiper au mieux la gestion de cette période de travaux.

DATE	DEMANDEUR	EVENEMENT	EQUIPEMENT SOUHAITE
6 janvier	Sauvegarde du patrimoine	Concert des rois	Église St. Omer

6-7 janvier			
13-14 janvier	Particulier	Privé	Salle polyvalente
20-21 janvier			
27 janvier	Commune	Cérémonie des vœux	Salle polyvalente
28 janvier			
3-4 février	Association Leulinghem	Location pour soirée	Salle polyvalente
10 -11 février			
17 février	Commune + estaminet	Animation à définir	Estaminet
17-18 février			
24-25 février			
2-3 mars	Particulier	Location à un privé	Salle polyvalente
9-10 mars			
16 mars	Festi' Village	Fête de la bière	Salle polyvalente
16-17 mars			
22 mars	APEZ	Soirée jeux	Salle polyvalente
23-24 mars			
31mars	Particulier	Location à un privé	Salle polyvalente
1 er avril	Commune	Chasse aux œufs	Complexe sportif
6-7 avril			
13 avril	Entente sportive B&Z&M	Repas	Salle polyvalente
20-21 avril	Particulier	Location à un privé	Salle polyvalente
27 avril	Commune + estaminet	Animation à définir	Estaminet
27-28 avril			
1 ^{er} mai			
3-4 mai	Particulier	Location à un privé	Salle polyvalente
8 mai	Anciens combattants	Commémoration	Salle d'honneur
9 mai(ascension)	Club âge d'or	Barbecue	Salle polyvalente
11-12 mai	Particulier	Location à un privé	Salle polyvalente
18-19 mai	Sports et loisirs	Rallye touristique	Salle polyvalente
20 mai			
25 mai	Festi' Village	Fête des voisins	Salle polyvalente
25-26 mai			
1-2 juin	Foyer rural	Théâtre mini Z	Salle polyvalente
2 juin	Inter 7 villages	Rencontre inter villages	Acquin
8-9 juin	Particulier	Location à un privé	Salle polyvalente
15-16 juin	Foyer rural	Gala de danse	Salle polyvalente
22 juin (après-midi)	Festi'Village	Tournoi de pétanque	Place des tilleuls
22 juin (soirée)	Commune+associations	Fête de la musique	Salle polyvalente
29-30 juin	Coopérative scolaire	Fête de l'école	Salle polyvalente - maison assos
6-7 juillet			
13-14 juillet	Commune	Ducasse	Salle polyvalente
8 août	Club âge d'or	Pique-nique	Préau stand de tir
31 août-1 ^{er} sept (1)			
7-8 septembre (1)			
14-15 septembre (1)			
22 Septembre	Commune+Delbecque+assos	Journée patrimoine-fête Audenthun	A définir
21-22 septembre (1)			
28-29 septembre (1)			
Mois d'octobre	Commune+assos	Octobre rose	A définir
5 octobre	Commune + estaminet	Animation à définir	Estaminet
5-6 octobre (1)			

12-13 octobre (1)			
19-20 octobre (1)			
26-27 octobre (1)			
1 ^{er} novembre (1)			
2 novembre	Commune + estaminet	Animation à définir	Estaminet
2-4 novembre (1)			
9-10 novembre (1)			
11 novembre (1)	Anciens combattants	Commémoration	Salle d'honneur
16 novembre (1)	Commune	Repas des aînés	A l'extérieur
16 novembre (1)	APEZ	Loto ou repas	A définir
22-23 novembre (1)	Foyer rural	Théâtre adulte	A définir
30 nov-1 ^{er} déc. (1)			
7 décembre (1)	Commune+assos	Journée de la solidarité	Complexe sportif maison des assos
7-8 décembre (1)			
15 décembre (1)	Commune+Delbecque+assos	Marché de Noël	A définir
19 décembre (1)	Commune	Arbre de Noël école	Esp mobilité école
21-22 décembre (1)			
28-29 décembre (1)			

Les cellules grisées correspondent aux périodes de vacances scolaires.

(1) Période probable de travaux sur la salle polyvalente.

2- Convention de partenariat pluriannuelle

En l'absence de réponse d'associations suite au comité du 17 février dernier il convient de revenir sur la nécessité de conventions pluriannuelles pour permettre à la commune le versement des subventions aux associations conventionnées au regard de leurs activités, du nombre d'adhérents et de leur participation et coopération à l'animation de la vie sportive, culturelle et de loisirs de la commune.

M le maire explique une nouvelle fois la réglementation en vigueur et les responsabilités des uns et des autres.

En effet au-delà du versement d'une subvention annuelle il est souligné la mise à disposition de salles, plateaux sportifs et autres soutiens en nature ou en personnel. Un soutien non négligeable de la municipalité qui engage les associations au-delà de leurs propres activités en particulier dans la coparticipation des associations au programme de manifestations et événements dont la commune est l'organisatrice. Aussi, en complétant le projet de convention joint à la convocation du comité, les associations sont invitées à s'engager à contribuer à au moins deux manifestations dont la commune est l'organisatrice.

Les participants sont une nouvelle fois sensibilisés sur les responsabilités qu'engendrent la gestion d'une association en particulier dans le domaine des assurances et sur les règles désormais en vigueur sur la tenue de fichiers informatiques (RGPD).

Enfin, ne serait-ce que pour des raisons de responsabilité au regard des assurances il est rappelé que l'accès aux équipements communaux est encadré par des règles que tous sont invités à respecter scrupuleusement. Ainsi les clefs confiées ne peuvent circuler sans prise en charge et surtout leur reproduction est strictement interdite. Un point sera fait à cet effet.

Deux associations n'ayant pas encore complété et rendu ce projet de convention. Délai leur est donné pour le faire rapidement et avant le mois de décembre.

Pour accéder aux subventions communales les associations doivent compléter ces documents, les déposer en mairie où il sera procédé à leur rédaction définitive pour signature des parties et transmission au contrôle de la légalité (Sous-Préfecture). Afin de ne pas devoir y revenir annuellement Il est proposé que les conventions puissent être valables pour la période 2024-2026.

Les participants valident cette démarche.

3- Journée de la solidarité-2 décembre,

S'agissant d'une manifestation portée par la commune madame l'adjointe aux fêtes et cérémonies recense les associations qui souhaitent s'associer à cette journée.

Le club de l'âge d'or et les amis de l'église de Cormette sont volontaires.

Aussi une réunion spécifique portant organisation de cette journée sera prochainement initiée par Mme Gawlowicz.

4- Marché de Noël

Les associations s'inscrivant dans la dynamique de ce marché initié par la boulangerie Delbecque et porté par la commune seront prochainement réunies par Mme Gawlowicz et Marie Delbecque pour parfaire l'organisation de ce marché.

5- Questions diverses.

Il est demandé quand le stade sera à nouveau homologué par le district de la fédération Française de football.

En réponse M le maire rappelle avoir reçu en son temps un courrier du président de l'entente sportive lui précisant ne plus avoir besoin du plateau sportif de Zudausques du fait de la baisse des effectifs et du faible nombre d'équipes évoluant en championnat. Aussi la municipalité a bien pris en compte la demande du représentant du foyer rural même si à ce jour elle n'est saisie d'aucune demande de la part du président de l'entente.

Suite à une rencontre avec les représentants du district, des travaux sont en cours depuis plusieurs mois pour répondre aux normes imposées par le district pour l'homologation du stade. Ces travaux sont en partie réalisés par les employés municipaux en fonction des moyens de la commune. Par ailleurs il convient préalablement de mieux prévenir les ruissellements de plus en plus importants sur le stade du fait des aléas climatiques.



L'adjointe au maire déléguée
Anne Gaëlle Gawlowicz.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Didier Bée". The signature is stylized and written in a cursive hand.

Le maire,
Didier Bée

26, rue de la mairie-62500 ZUDAUSQUES-Tél 03.21.93.04.67

Mail : mairie@zudausques.fr- www.zudausques.fr

Toute correspondance administrative est à adresser à monsieur le maire.